

PROMOTION INTERNE AU CD07 : LA CFDT EXIGE LA TRANSPARENCE !

L'argent public n'a pas à être géré dans l'opacité

**UNE DEMANDE FORMULEE EN CST, UNE RELANCE
PUIS UN REFUS ÉCRIT : LA CFDT AGIT.**

CE QUI S'EST PASSÉ

Au dernier CST, la CFDT demande la communication des effectifs par cadre d'emplois **pour contrôler les quotas de promotion interne**.

Après un premier refus de la vice-présidente chargée des RH, la CFDT a précisé le caractère obligatoire de la communication de ces informations. La DRH a alors demandé ce que nous voulions exactement.

Après relance, la CFDT reçoit finalement un refus écrit.

LA CFDT PASSE À L'ACTION

Le 22 octobre 2026, un **courrier recommandé** avec accusé de réception est adressé au Président du Département.

La demande porte sur les documents de calcul des possibilités de **promotion interne pour 2021 à 2026**.

En cas de maintien du refus, la CFDT se réserve la possibilité de saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

POURQUOI CETTE TRANSPARENCE EST-ELLE ESSENTIELLE ?

Parce que les organisations syndicales ont un rôle de vigilance et de contrôle. Il ne s'agit pas seulement de défendre les agents : il faut aussi pouvoir questionner les décisions, vérifier l'application des règles et demander des explications sur la gestion des emplois publics.

Parce que les emplois publics sont financés par l'argent public. Les recrutements, les effectifs et les possibilités de promotion ont des conséquences concrètes sur les carrières et sur la gestion des moyens de la collectivité.

Parce que les calculs réalisés par la DRH doivent pouvoir être compris. Nous ne demandons ni passe-droit ni données personnelles protégées : nous demandons des éléments objectifs, des calculs vérifiables et les documents administratifs permettant de les comprendre.

« Quand une organisation syndicale demande à vérifier les règles de gestion des carrières et se heurte à un refus, c'est la transparence de la gestion publique et la place du contrôle syndical qui sont en question. »

CE QUE NOUS DEMANDONS POUR LA PERIODE 2021 à 2026

- Les recrutements pris en compte et les effectifs retenus.
- Les règles et calculs appliqués pour chaque cadre d'emplois.
- Le nombre de possibilités de promotion interne retenues.
- Les nominations réalisées et les possibilités non utilisées ou reportées.

**LA TRANSPARENCE NE DOIT PAS S'ARRÊTER LÀ
OÙ LES QUESTIONS DEVIENNENT PRÉCISES.**

La CFDT continuera à agir pour les droits des agents, l'égalité de traitement
et une gestion transparente des emplois publics.

LA CFDT NE LÂCHE RIEN !

Section du Département de l'Ardèche



Syndicat CFDT INTERCO Drôme Ardèche
Maison des Syndicats – 17 rue Georges BIZET 26000 VALENCE
interco26-07@interco.cfdt.fr

Suivez nous sur :



CFDT Interco Drôme Ardèche